

## **UN PROBLEME DE GRH : LE CAS DU LYCEE POLYVALENT**

Monsieur LE COUDIEC est le Chef d'Etablissement du lycée polyvalent de cette ville moyenne du département de Seine-et-Marne. Sa fonction correspond à celle d'un Proviseur dans un lycée public d'enseignement.

Monsieur LE COUDIEC est Chef d'Etablissement car le lycée dans lequel il exerce est un établissement privé sous contrat d'association avec l'Etat. Dans ce cadre, c'est l'Etat qui assure le traitement des enseignants en contrepartie notamment de tarifs abordables pour les familles.

Contrairement à ce qui se passe dans les établissements publics, le Chef d'établissement recrute, souvent, sous sa seule responsabilité, tout le personnel enseignant. En effet, dans les établissements publics relevant directement du contrôle du Ministère de l'Education nationale, les enseignants sont recrutés sur concours selon des critères précis de compétences et de diplômes.

Dans ce lycée polyvalent, Monsieur LE COUDIEC est le responsable hiérarchique au sommet de la pyramide. Il a pour collaborateurs directs : une secrétaire de direction, un sous-directeur, une comptable, un chargé de la maintenance, de l'installation et du suivi informatiques, un responsable d'entretien, réparations et sécurité, une personne chargée de la vie scolaire et une personne chargée de la pédagogie et de l'éducation (CPE).

Théoriquement, c'est la CPE qui est la responsable hiérarchique des enseignants. Mais dans les faits, c'est Monsieur LE COUDIEC qui dirige tout.

Les quarante enseignants du Lycée doivent donc également rendre compte au chef d'établissement ; mais c'est le cas aussi pour tous les autres salariés. Leur situation au sein de l'établissement est assez particulière. En effet, rémunérés par le Ministère de l'éducation nationale, ils ne sont pas fonctionnaires, même s'ils ont la possibilité de passer « en interne » les mêmes concours administratifs que leurs collègues des établissements publics. Leur évaluation professionnelle est aussi réalisée par les mêmes inspecteurs de l'Education nationale.

Dans le lycée polyvalent, les enseignants sont spécialisés selon plusieurs disciplines d'enseignement : les deux principales branches de spécialisation sont : les enseignements du domaine général (mathématiques, physique, anglais, français, histoire...) et les

enseignements du domaine technique et professionnel (comptabilité, commerce, électricité,...).

La personne chargée de la vie scolaire, s'occupe au quotidien :

- de la gestion des retards des huit cents élèves du lycée ;
- de la gestion des absences des élèves ;
- et de la gestion de problèmes de discipline, s'il y a lieu.

Elle se plaint d'être souvent saturée de travail, d'être mal payée et de manquer de reconnaissance de la part du Chef d'établissement.

La « CPE », chargée de l'organisation pédagogique, notamment de l'affectation des salles de cours, des vingt et cinq classes et aussi des emplois du temps, trouve le Chef d'établissement trop autoritaire et centralisateur. Elle pense aussi être très mal rémunérée pour sa charge de travail.

Le Responsable de l'informatique se plaint aussi dans les mêmes termes. De plus, il estime que son savoir-faire et toute sa production intellectuelle sont « bradés » puisque plusieurs logiciels développés par lui deviennent systématiquement selon les termes de son contrat de travail, la propriété de son employeur.

Les enseignants qui sont pourtant la seule catégorie de personnel à ne pas être liée au lycée avec un contrat de travail de droit privé, se plaignent de l'autoritarisme du Chef d'établissement. Ils trouvent qu'il ne met en valeur aucun groupe, impose plus souvent qu'il ne propose et centralise tout et manque de reconnaissance à leur égard. De plus, faisant quinze, dix sept ou dix huit heures d'enseignement hebdomadaire, en plus des autres tâches annexes (préparation des cours, corrections, conseils de classe) avec des élèves de plus en plus « difficiles » ils estiment aussi être mal payés.

Enfin, avec 82% en moyenne de réussite aux différentes séries du baccalauréat et 70% aux différents BTS du lycée (pourcentages supérieurs aux moyennes nationales), monsieur LE COUDIEC lui, pense qu'il fait bien son travail et considère qu'en fin de compte, c'est ce type d'autorité qu'il faut adopter puisque les élèves le respectent et que le personnel devrait cesser de se plaindre s'il savait ce qu'il se passe dans d'autres établissements.

Il a essayé de parler de l'ambiance au sein de son établissement avec le banquier du lycée. Ce dernier lui a suggéré de créer peut-être un poste de Directeur des Ressources Humaines. « A quoi bon ? » lui a t'il répondu, « cela marche si bien ainsi ».